

Le Nouveau-Brunswick et les changements climatiques

- Une base solide pour faire face aux changements climatiques

Résumé du rapport périodique
2011-2012



Le *Plan d'action du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques 2007-2012* comprend un certain nombre de mesures précises dans les domaines de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), de l'adaptation aux effets des changements climatiques, ainsi que la formation de partenariats et de la sensibilisation.

Au cours de la cinquième année de mise en œuvre du plan, le gouvernement a fait d'importants progrès en se rapprochant de la cible fixée pour les émissions de GES, en aidant les collectivités de la province à s'adapter aux répercussions d'un climat qui change et en soutenant la collaboration, l'engagement et le partenariat.

Le plan est un cadre qui a amené les ministères, les collectivités, les organisations et les résidents du Nouveau-Brunswick à favoriser le changement. Ce plan continuera de produire des résultats bénéfiques dans l'avenir.

Émissions de gaz à effet de serre (GES) au Nouveau-Brunswick

La figure 1 illustre les émissions annuelles de GES au Nouveau-Brunswick de 1990 à 2010. En 2010, les émissions provenant de toutes les sources dans la province s'élevaient à 18,6 mégatonnes (Mt) d'équivalent de dioxyde de carbone (éq. CO₂), soit 2,7 % du total canadien. Entre 2004* et 2010, les émissions au Nouveau-Brunswick ont baissé de 4,4 Mt (19 %), les émissions des grandes entreprises et des centrales électriques enregistrant une diminution de 33 %.

Figure 1 - Émissions annuelles de GES au Nouveau-Brunswick

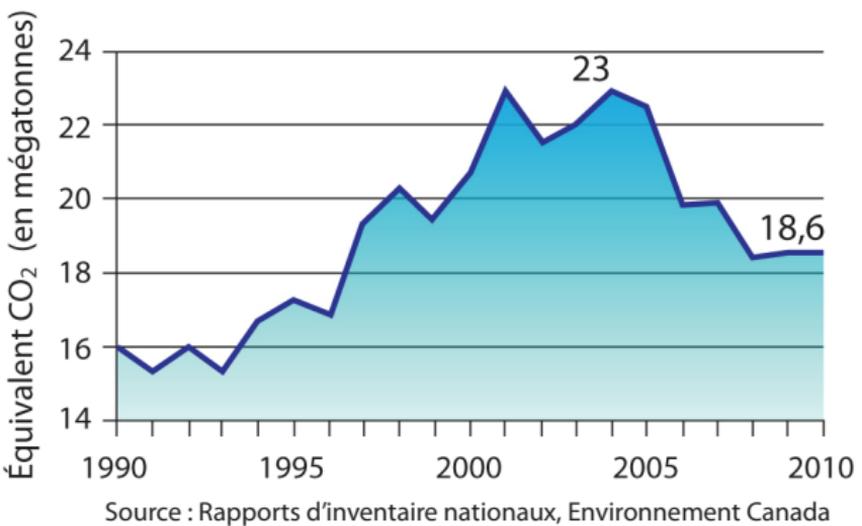
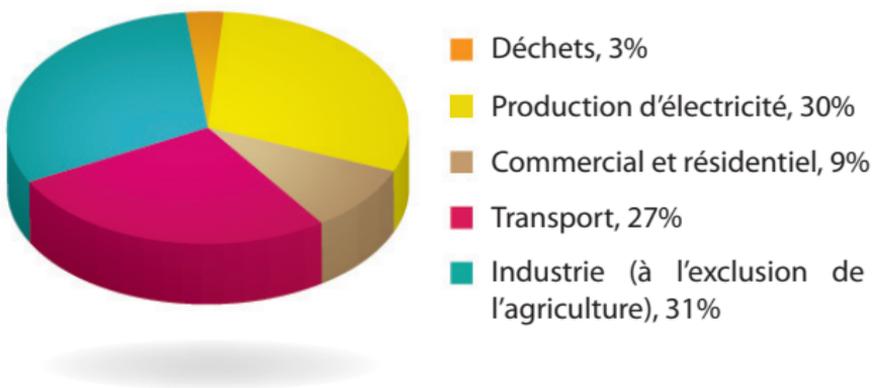


Figure 2 - Émissions de GES au Nouveau-Brunswick en 2010 - 18,6 Mt



Source : Rapports d'inventaire nationaux, Environnement Canada

* L'année 2004 a été utilisée comme année de référence pour l'établissement du *Plan d'action du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques 2007-2012*. Les données de 2010 sont les plus récentes d'Environnement Canada.

Réalisations du Nouveau-Brunswick : les cinq dernières années

Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis la publication du *Plan d'action du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques 2007-2012*, le Nouveau-Brunswick a fait d'importants progrès dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'accroissement de la résilience des collectivités face au climat.

Voici un aperçu des principales réalisations du Nouveau-Brunswick :

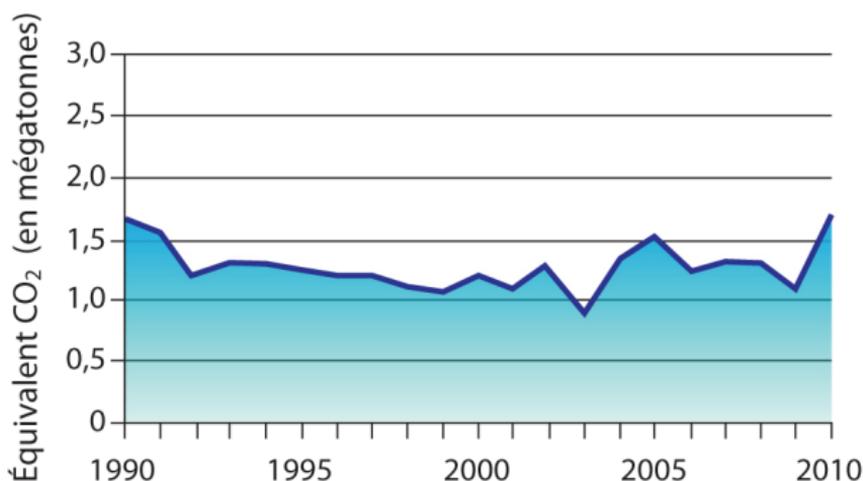
- le gouvernement est en voie d'atteindre la cible fixée pour 2012, soit ramener les émissions de GES aux niveaux de 1990;
- le Nouveau-Brunswick s'est doté d'une capacité de production d'énergie éolienne de 294 mégawatts (MW). Lorsque la centrale nucléaire de Point Lepreau sera remise en service, plus de 65 % de l'électricité utilisée dans la province viendra de sources propres, renouvelables ou non émettrices de GES;
- l'affectation par le gouvernement fédéral de 40 millions de dollars pour les transports en commun a permis d'accroître la capacité de transport, d'améliorer l'efficacité des parcs d'autobus et de réduire les émissions de GES;
- depuis 2005, les programmes d'Efficacité Nouveau-Brunswick ont investi 58,6 millions de dollars afin d'aider à rendre les habitations et les entreprises plus éconergétiques et ont encouragé le secteur privé à investir 307 millions de dollars dans l'efficacité énergétique. Ces investissements ont permis d'éviter le rejet de 326 000 tonnes de GES par année et d'économiser 50,8 millions de dollars en coûts d'énergie;
- en partenariat avec le gouvernement fédéral, la somme de 34 millions de dollars a été investie dans des projets visant à réduire les émissions de GES dans la province, pour une réduction potentielle de 700 000 tonnes de GES par année;
- la centrale au charbon de 57 MW du lac Grand a été fermée;
- le gouvernement provincial a adopté le *Plan directeur de l'énergie*, dans lequel sont pris des engagements visant à soutenir la réduction continue des émissions de GES;

- des modifications ont été apportées aux lois et aux règlements qui suivent :
 - la *Loi sur les municipalités* a été modifiée afin d'éliminer les obstacles à la production municipale d'électricité verte;
 - le *Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone* a été modifié afin de contrôler les substances de remplacement qui appauvrissent la couche d'ozone;
 - la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* a été modifiée afin d'autoriser les commissions régionales de gestion des déchets solides à produire de l'électricité;
 - les règlements de la *Loi sur l'efficacité énergétique* ont été modifiés afin de rehausser les niveaux réglementés d'efficacité énergétique et d'augmenter le nombre d'appareils électroménagers et de produits industriels réglementés;
- des investissements importants ont été faits pour améliorer la capacité de la province de s'adapter aux changements climatiques, notamment grâce aux projets suivants :
 - 12 projets importants lancés dans le cadre du programme Collaboration pour l'adaptation régionale, un partenariat fédéral-provincial, l'accent étant mis sur la gestion des risques d'érosion et d'inondation et la protection des sources d'approvisionnement en eau dans des collectivités;
 - 50 projets réalisés grâce au Fonds en fiducie pour l'Environnement, le travail portant sur la prédiction des risques d'inondation, la cartographie des zones vulnérables et la participation des intervenants à la planification des mesures d'adaptation;
- le gouvernement provincial a formé des partenariats avec les organisations environnementales, les jeunes, les familles et les entreprises en vue de réaliser des projets visant à promouvoir les pratiques opérationnelles écologiques, à mobiliser les gens autour des enjeux des changements climatiques et à encourager les gens, partout dans la province, à réduire leur empreinte écologique à l'aide d'éco-défis.

Efficacité énergétique et énergie renouvelable

La figure 3 montre que les initiatives lancées dans le domaine de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable ont permis de stabiliser les émissions dans les secteurs commercial et résidentiel.

Figure 3 - Efficacité énergétique et énergie renouvelable (commercial et résidentiel)



Source : Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick

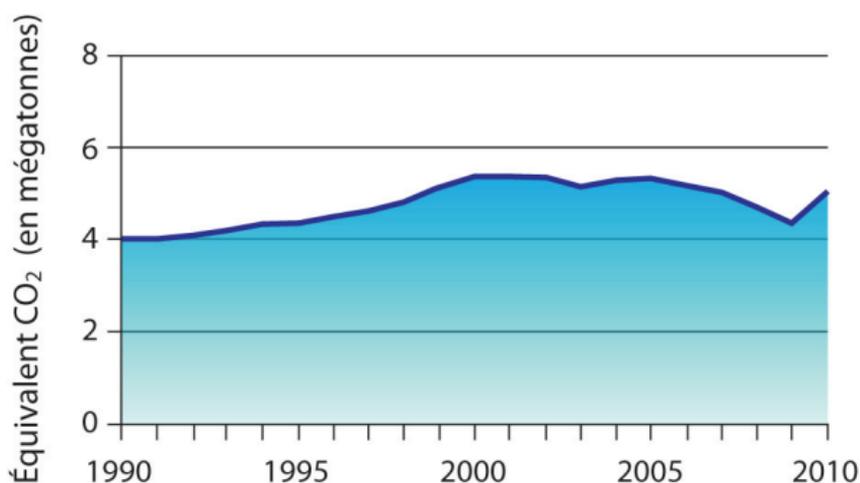
Bref aperçu des mesures prises en 2011-2012 :

- Plus de 5 000 demandes ont été traitées en vertu du Programme résidentiel d'efficacité énergétique livré par Efficacité NB. La réduction des émissions de GES est estimée à 88 500 tonnes par année.
- Trois concessions à bail accordées sur 87,34 hectares des terres de la Couronne représentent un total de 294 (mégawatts) MW d'énergie éolienne.

Transport

La figure 4 montre qu'en 2010, même si les émissions du secteur des transports ont augmenté de 0,6 Mt comparativement aux niveaux de 2009, elles demeurent au-dessous du sommet de 5,4 Mt atteint en 2000. Les émissions liées aux transports se sont chiffrées à 5,1 Mt en 2010.

Figure 4 - Transport



Source : Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick

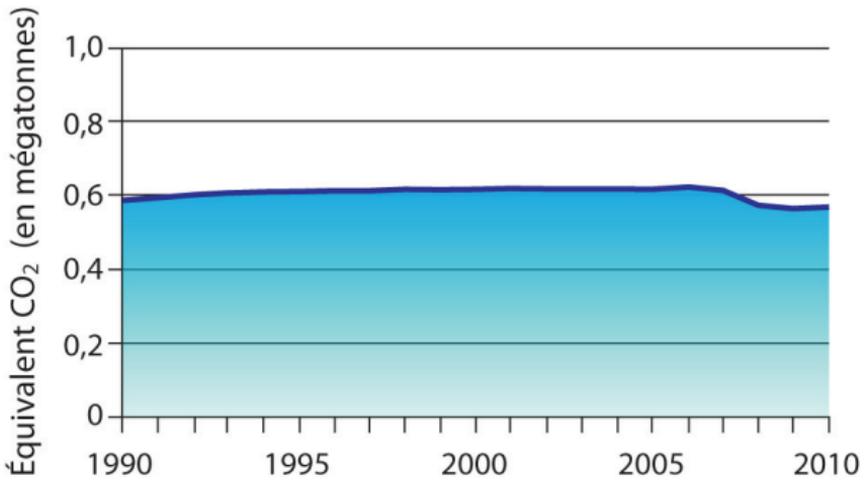
Bref aperçu des mesures prises en 2011-2012 :

- La collaboration avec l'industrie du camionnage a continué pour la délivrance d'un nombre accru de permis spéciaux pour la conduite de trains routiers sur les routes à quatre voies du Nouveau-Brunswick. Le nombre de permis spéciaux délivrés pour l'utilisation de pneus larges uniques a aussi augmenté.
- La province a collaboré avec la Société d'inclusion sociale et économique du Nouveau-Brunswick à l'organisation d'un dialogue provincial sur le transport en juin 2012. Le but était de permettre aux participants de discuter de leurs besoins communs en matière de transport. L'atelier a réuni 200 intervenants.

Gestion des déchets

La figure 5 montre que les émissions des sites d'enfouissement diminuent et se chiffraient à 565 kilotonnes (kt) en 2010, soit 50 kt au-dessous des niveaux de 1990. Cette réduction est attribuable à l'amélioration des pratiques de gestion des déchets et des gaz d'enfouissement.

Figure 5 - Gestion des déchets



Source : Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick

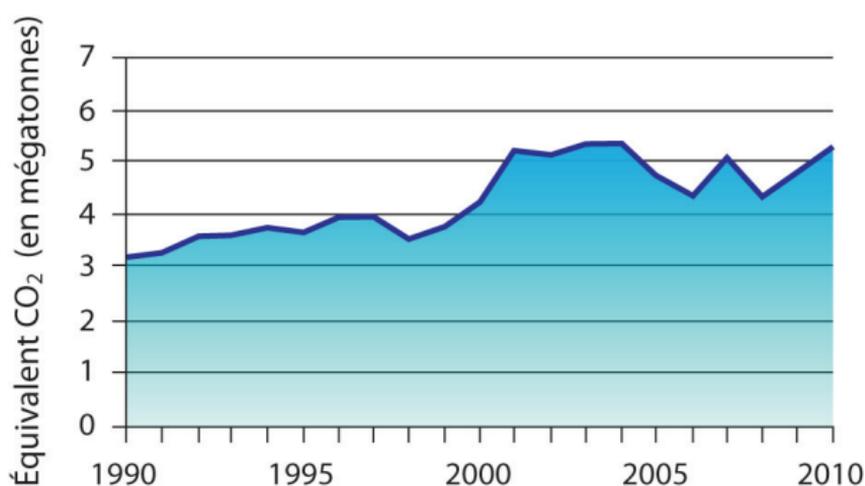
Bref aperçu des mesures prises en 2011-2012 :

- Les commissions des déchets solides de Fredericton, de Nepisiguit-Chaleur et du Sud-Ouest ont continué de capter et brûler les gaz d'enfouissement; la mise en service de ces systèmes est assurée par la COGERNO et la Corporation des déchets solides Westmorland-Albert. La commission de Fredericton a commandé deux génératrices d'électricité pour son site d'enfouissement et la COGERNO est également en train d'en mettre une en service.

Industrie

La figure 6 illustre les émissions de source industrielle (à l'exclusion de l'agriculture et la production d'électricité) de 1990 à 2010. Les émissions de GES provenant de grandes installations industrielles étaient 5.3 Mt en 2010.

Figure 6 - Industrie



Source : Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick

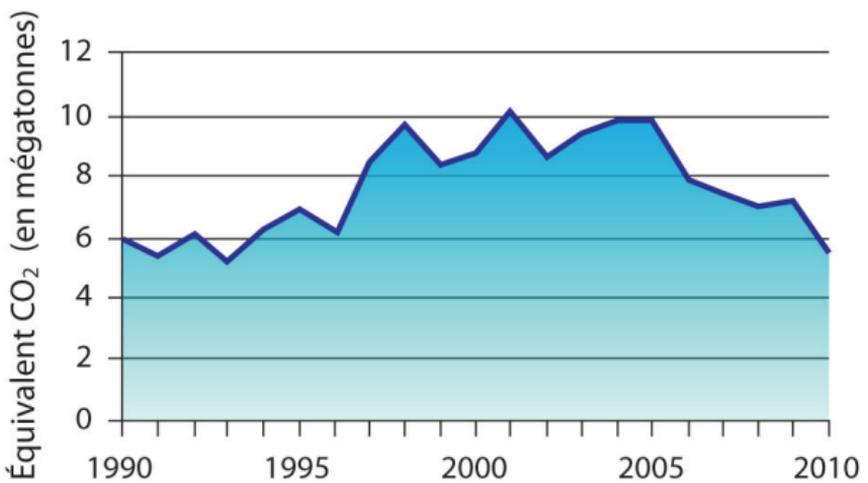
Bref aperçu des mesures prises en 2011-2012 :

- Plus de 5 millions de dollars en prêts et en garanties de prêt ont été fournis pour encourager l'investissement des entreprises, pour les projets liés à l'énergie, à la productivité et à l'efficacité par l'entremise du Programme d'aide financière à l'industrie du ministère du Développement économique.
- Similairement, presque 1,8 million de dollars ont été investis dans des projets liés à l'énergie, à la productivité et à l'efficacité grâce au Programme de croissance des entreprises du Nouveau-Brunswick.
- Efficacité NB a reçu le Prix de leadership du Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne. Jusqu'ici, les projets réalisés ont donné lieu à des économies d'énergie annuelles d'environ 21 millions de dollars et de 2 451 térajoules (TJ), ce qui représente une réduction de 167 000 tonnes en émissions annuelles de GES.

Production d'électricité

La figure 7 illustre les émissions de la production d'électricité de 1990 à 2010. Les émissions de la production d'électricité étaient 8 % au-dessous des niveaux de 1990 en 2010. Cette réduction est attribuable à la fermeture de la centrale au charbon à Grand Lake et l'accroissement de l'énergie renouvelable, y compris l'énergie éolienne.

Figure 7 - Production d'électricité



Source : Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick

Bref aperçu des mesures prises en 2011-2012 :

- Énergie NB a raccordé un digesteur à biogaz de 600 kilowatts (kW) (Laforge Bioenvironnemental) à son réseau de distribution, et a poursuivi le projet de Powershift Atlantique «Contrôle de la charge des provinces Maritimes dans le cadre de l'énergie éolienne».

Le gouvernement donne l'exemple

La province a réduit les émissions de GES avec ses bâtiments et à travers de l'achat des véhicules éconergétiques et la technologie du parc des véhicules du gouvernement.

Bref aperçu des mesures prises en 2011-2012 :

- Un montant de 3,9 millions de dollars a été investi dans l'exécution de vérifications énergétiques et la mise en œuvre de mesures d'amélioration du rendement énergétique. Les mesures prises devraient permettre d'économiser 550 000 dollars en énergie par année, tout en réduisant les émissions de 4 200 tonnes d'équivalent CO₂ par année. Près de 3,4 millions de dollars ont été investis dans des établissements de soins de santé, 400 000 dollars dans des écoles et 50 000 dollars dans des collèges communautaires.
- Un montant de 110 000 dollars a été investi dans l'amélioration continue des systèmes de contrôle des bâtiments afin de permettre le suivi des données énergétiques. Les gestionnaires de bâtiments pourront ainsi réduire les coûts en énergie par l'entremise d'une gestion de l'énergie améliorée.

Adaptation

Étant donné que la plupart des Néo-Brunswickois vivent près de l'eau, le risque accru d'inondation et d'érosion (aussi bien le long des côtes qu'à l'intérieur des terres) a fait l'objet de recherches intensives dans la province. Des recherches ont également été menées sur les scénarios climatiques et les outils d'adaptation aux changements climatiques. En veillant à ce que les risques et les possibilités soient bien cernés et gérés, le gouvernement pourra établir les priorités qui feront du Nouveau-Brunswick une province résiliente.

Bref aperçu des mesures prises en 2011-2012 :

- Une stratégie d'aménagement des terres humides à long terme est en cours d'élaboration qui reflète les consultations menées auprès du public et des intervenants. La stratégie comprend 13 projets qui seront réalisés par étapes.
- 190 zones naturelles protégées candidates ont été repérées sur des terres de la Couronne, totalisant 143 000 hectares (353 000 acres). Le ministère des Ressources naturelles compte retenir à peu près 122 000 hectares (301 000 acres) de ces sites candidats afin de les désigner comme nouvelles zones naturelles protégées.
- Des études de cas dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick ont été supervisées et gérées dans le cadre de l'Initiative de collaboration pour l'adaptation régionale (ICAR). Cette initiative, lancée en collaboration avec les autres provinces de l'Atlantique, les municipalités et Ressources naturelles Canada, vise à promouvoir et à favoriser la prise de mesures d'adaptation aux changements climatiques par l'intermédiaire d'études de cas appliquées portant sur les préoccupations prioritaires, notamment l'inondation et l'érosion des zones côtières et des zones intérieures, les infrastructures, l'urbanisme et la gestion des eaux souterraines. L'information est disponible sur le site Web Solutions d'adaptation aux changements climatiques pour l'Atlantique (SACCA) - www.atlanticadaptation.ca.

- Une nouvelle application de cartographie des inondations a été élaborée qui a permis d'améliorer le site Web Surveillance du fleuve.
- La province a initié une réponse aux collectivités touchées par des événements météorologiques.

Partenariats et communications

Le gouvernement provincial s'est employé à encourager les entreprises, les particuliers et les municipalités à réduire leurs émissions de GES et à déployer des efforts au chapitre de l'efficacité énergétique, des transports et de la réduction des déchets.

Bref aperçu des mesures prises en 2011-2012 :

- Les initiatives de mobilisation du public se sont poursuivies, notamment l'Éco-défi des familles et les événements de l'Heure pour la Terre. Les Néo-Brunswickois ont économisé suffisamment d'énergie au cours de l'Heure pour la Terre 2012 pour alimenter environ 15 000 maisons, ce qui équivaut aussi à éteindre plus de 2,1 millions de lampes fluorescentes compactes de 13 watts (27,3 mégawatts), faisant de l'Heure pour la Terre 2012 la plus réussie jusqu'ici dans la province.
- Les partenariats ont été établis avec divers organismes, municipalités, ministères, groupes, organisations et écoles en vue de les aider à mettre sur pied des initiatives de sensibilisation aux changements climatiques.
- Des ateliers et des présentations ont été animés afin de sensibiliser les gens à la réduction des émissions de GES et à l'adaptation aux changements climatiques.
- Engagement auprès des collectivités pour partager de l'information sur l'adaptation aux effets des changements climatiques.

Vers l'avant

La région a atteint la cible fixée du Plan d'action sur les changements climatiques de 2001 des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada (GNA/PMEC), soit réduire en 2010 les émissions de GES aux niveaux de 1990, alors même que le produit intérieur brut (PIB) s'est accru de 60 % dans la région. La réduction des émissions de GES au Nouveau-Brunswick ont contribué à cette réussite régionale. Le Nouveau-Brunswick a contribué à la tendance à la baisse des émissions de GES et atteindra, en 2012, l'objectif provincial d'un retour aux niveaux de 1990.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a pris de nombreuses mesures afin de suivre de près les progrès, lesquelles lui permettront de respecter son engagement à réduire les émissions de GES et à accroître les capacités d'adaptation aux effets des changements climatiques. Le Secrétariat des changements climatiques collabore avec de nombreux ministères et organismes gouvernementaux qui s'intéressent aux changements climatiques et dont les activités ont été signalées dans le *Plan d'action sur les changements climatiques Rapport périodique 2011-2012 – Une base solide pour faire face aux changements climatiques*. Bon nombre de collectivités, d'industries, d'entreprises, d'organismes sans but lucratif et de particuliers ont également contribué de façon considérable aux efforts déployés face aux changements climatiques. Ce partenariat continu entre le gouvernement et ses partenaires non gouvernementaux est essentiel au succès du plan.

Pour en savoir davantage sur les progrès réalisés face aux changements climatiques, consultez le *Plan d'action sur les changements climatiques Rapport périodique 2011-2012 – Une base solide pour faire face aux changements climatiques* à l'adresse

www.gnb.ca/changementsclimatiques.

Secrétariat des changements climatiques et
Project d'économie verte

Ministère de l'Environnement et
des Gouvernements locaux
C.P. 6000

Fredericton, Nouveau-Brunswick E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-2690

Télécopieur : (506) 457-4991

www.gnb.ca/changementsclimatiques

Le résumé et le rapport périodique sont également
disponibles par voie électronique.

